

Societe d'Histoire Moderne et Contemporaine

Les soldats français de la guerre de Trente Ans, une tentative d'approche

Author(s): Robert Chaboche

Source: *Revue d'histoire moderne et contemporaine* (1954-), T. 20e, No. 1, Études d'histoire militaire (XVIIe-XXe siècles) (Jan. - Mar., 1973), pp. 10-24

Published by: [Societe d'Histoire Moderne et Contemporaine](#)

Stable URL: <http://www.jstor.org/stable/20528094>

Accessed: 19-10-2015 23:34 UTC

Your use of the JSTOR archive indicates your acceptance of the Terms & Conditions of Use, available at <http://www.jstor.org/page/info/about/policies/terms.jsp>

JSTOR is a not-for-profit service that helps scholars, researchers, and students discover, use, and build upon a wide range of content in a trusted digital archive. We use information technology and tools to increase productivity and facilitate new forms of scholarship. For more information about JSTOR, please contact support@jstor.org.



Societe d'Histoire Moderne et Contemporaine is collaborating with JSTOR to digitize, preserve and extend access to *Revue d'histoire moderne et contemporaine* (1954-).

<http://www.jstor.org>

I. LES MILITAIRES ET LA SOCIÉTÉ

LES SOLDATS FRANÇAIS DE LA GUERRE DE TRENTE ANS, UNE TENTATIVE D'APPROCHE

C'est une entreprise difficile que d'essayer de cerner de nos jours ce qu'ont pu être les hommes enrégimentés avant 1648 au service du Roi Très Chrétien, car les sources n'abondent pas. Avant l'apparition des contrôles de troupes en 1716, nous ne disposons que de « montres » épisodiques et fragmentaires fournissant seulement des listes de soldats sans renseignements précis sur les hommes. Par chance, les archives de la Guerre disposent aujourd'hui de la magnifique série de registres d'immatriculation des soldats admis à l'Hôtel des Invalides, série qui débute le 1^{er} octobre 1670. Ayant systématiquement dépouillé cette remarquable documentation jusqu'en 1691, dans le cadre d'une autre recherche, je me suis rendu compte qu'il était possible d'en tirer des indications intéressantes sur les soldats qui ont servi avant, pendant et après la guerre de Trente Ans.

Je voudrais tout d'abord indiquer ce qu'apportent ces registres, ce qu'il serait vain d'en attendre, aborder les problèmes que pose l'utilisation de leurs données et fixer enfin les limites qu'elles imposent à notre étude.

I. LES SOURCES, ÉTUDE CRITIQUE ET ESQUISSE MÉTHODOLOGIQUE.

Au moment où le soldat se présentait à l'Hôtel des Invalides pour solliciter sa réception, le secrétaire en fonction le soumettait à une sorte de questionnaire sur sa personne et son passé. Ici s'impose la première remarque. Elle concerne l'attitude réciproque des deux interlocuteurs. Le secrétaire, qui change de temps à autre, se montre plus ou moins consciencieux, plus ou moins intéressé par ce qui lui est dit. Et l'homme interrogé ne tient pas toujours, c'est évident, à donner trop de détails, à se montrer trop précis sur ses origines, ses états de service et autres réalités qu'il peut avoir intérêt à cacher. Il en résulte un manque d'unité regrettable de notre documentation et des incertitudes très gênantes.

Chaque soldat déclinait son identité en commençant toujours par son prénom ; puis suivaient son patronyme et son nom de guerre, son âge qu'il arrondissait assez souvent car les chiffres de 63 ou 67 ans sont rares en comparaison de ceux de 60, 65, 70 ans. Ceci n'est pas trop grave, bien que nous n'ayons aucun moyen de contrôler ces dires. Par contre le manque de précision touchant le lieu de naissance du soldat est insurmontable.

Il est très rare qu'il ne soit pas indiqué du tout¹. Il peut l'être sans qu'il soit possible de l'identifier, soit que le scribe ait transcrit phonétiquement un nom qu'il ne connaissait pas lui-même et que le soldat a peut-être prononcé avec un accent qui le déformait outre mesure, soit que ledit lieu figure sans être précisément localisé². Ou alors l'homme déclare être né dans une localité qui, lieu-dit, hameau ou écart, se révèle introuvable en dépit des plus patientes recherches³. En voici deux exemples : Nicolas Douville, entré à l'Hôtel le 13 octobre 1670, est natif du « village de la Forest près de Beauvais » ; Philbert Gaudrot, admis le 1^{er} juillet 1679, est né à « Sansrigue, diocèse de Langres »⁴.

Dans ces conditions il m'a fallu, à regret, abandonner un certain nombre d'hommes, 6 à 7 % au total, sans pouvoir être sûr de n'avoir commis aucune erreur dans l'indication de la région et du diocèse où est né chaque soldat.

Le problème est à la fois semblable et différent pour les soldats étrangers. Semblable car l'origine exacte manque parfois, davantage pour les gens de l'Empire que pour les Suisses par exemple. Différent car la nationalité peut paraître au secrétaire un critère suffisant en lui-même, d'autant plus qu'il lui est impossible de vérifier l'existence d'un lieu peu connu indiqué par un soldat d'alors.

Ainsi l'étude de l'origine géographique des soldats de la guerre de Trente Ans réserve des difficultés considérables mais nous allons voir qu'elles en préfigurent d'autres, plus graves encore.

Je signale brièvement que le candidat à l'entrée aux Invalides indiquait aussi au secrétaire sa situation familiale, sa religion et sa « vacation » c'est-à-dire son métier ; ce seraient des renseignements du plus haut intérêt s'ils étaient régulièrement fournis, or il n'en est malheureusement rien. Tel secrétaire qui en 1676-1677 notait avec soin le mariage ou le célibat et la religion négligeait à peu près totalement les professions. Tel autre qui les consignait avec un louable scrupule dans les premiers mois de 1678 semble ne plus s'en soucier beaucoup ensuite.

Nous en arrivons alors à ce qui nous intéresse particulièrement : la vie militaire de celui qui, meurtri, blessé, amputé ou caduc, a obtenu la grâce d'être admis aux Invalides. Il énonce son grade, la compagnie et le régiment d'où il sort « présentement », le temps qu'il y a servi. Souvent il ajoute ses états de service antérieurs, ce qui lui donne davantage de « poids » pour être admis à l'Hôtel. Tout devrait donc être réuni pour nous permettre d'avoir une vue précise des soldats de la première moitié du xvii^e siècle par l'intermédiaire de ceux que le sort a préservés de la mort sur les champs de bataille et qui, par ailleurs, n'ont pas déserté.

1. C'est le cas pour Michel des Croix, reçu à l'Hôtel des Invalides le 27 février 1677 sur un Certificat de son Colonel selon lequel « il sert depuis le siège de La Rochelle qui est 50 ans ». Immatriculation des Invalides, Registre 7, n° 780.
2. Ainsi Jean Duflos, reçu le 20 nov. 1677, est natif de Dommartin ? *Ibid.*, Reg. 7, n° 682, Robert Estienne, reçu le 20 Fév. 1683, est né à St Aubin en Normandie ? *Ibid.*, Reg. 9, n° 2492.
3. J'ai, à ce propos, utilisé les données fournies par le Dénombrement du Royaume paru chez la Veuve Saugrain en 1721, bien qu'il soit postérieur d'un siècle à la période qui nous intéresse.
4. *Ibid.*, Reg. 6, n° 316, Reg. 8, n° 1135.

Il faut avouer que la réalité est loin d'être aussi satisfaisante. Je me suis heurté à de nombreux problèmes ; j'ai acquis peu de certitudes. Pourquoi ? en un mot parce que les hommes ne sont pas ce que nous voudrions qu'ils soient. Les renseignements qu'ils fournissent s'améliorent de 1670 à 1691, bien sûr, mais ils manquent de cohésion, d'unité, de clarté.

La question du grade est simple. Celui-ci est toujours donné et si l'homme est capitaine, lieutenant, cornette ou garde du corps du Roy, il est possible la plupart du temps de suivre sa promotion¹.

Les choses se compliquent singulièrement lorsqu'on s'intéresse aux régiments dans lesquels les services ont été accomplis. Car, nous le redirons, beaucoup de soldats ont changé plusieurs fois de corps². Il est parfois impossible de connaître les régiments : Jean Le Blanc reçu le 4 décembre 1683, est cavalier du Régiment de Piémont Royal « ou il a servi tant dans celui que dans plusieurs autres l'espace de 40 ans ». Jean Denis, admis le 16 septembre 1679, est cavalier du Régiment de Gamaches « ou il dit servir depuis 14 ans et plus de 25 ailleurs sans discontinuer ». Les exemples de ce genre, ou voisins, sont légion. S'avise-t-on d'essayer de cerner la nature des régiments pour connaître les diverses armes sous lesquelles ont servi les soldats, on doit s'avouer vaincu tôt ou tard. Il est en effet rarissime de rencontrer un homme aussi précis que Antoine Nottaire, reçu le 19 mai 1691, qui est « Cavalier du Sieur Villon, Régiment de Rozel où il a servi 14 ans mentionnés dans son certificat, auparavant dit avoir servi 11 ans dans Royal Roussillon d'Infanterie, 8 dans Mazarin d'Infanterie, 5 dans la Marcousse de Cavalerie, 3 dans Guise de Cavalerie, 3 dans les Dragons du Roy et 4 dans Guise d'Infanterie ». Girard La Balme, qui se présente le 20 décembre 1686, offre un exemple typique de la généralité des cas. Il sort d'un régiment de cavalerie « il a servi 22 ans, et auparavant 10 dans Conty, 13 dans Anjou, et 12 dans du Passage et Saint-Paul ». En se référant à *l'Histoire de l'ancienne infanterie française* (Paris, 1853) et, à *l'Histoire de la cavalerie française* (Paris, 1874) du Général Susane, livres clés sur ces questions, il est impossible de décider si notre homme a servi davantage dans la cavalerie que dans l'infanterie puisque des régiments de l'une et l'autre arme, ont porté ces mêmes noms. Seul du Passage n'a existé qu'en infanterie. Autre écueil : si la distinction peut être faite, l'époque où le soldat a apparemment servi dans ledit régiment³ ne coïncide pas toujours avec celle qu'indique l'un ou l'autre des ouvrages précités⁴.

1. Voir Immatriculation des Invalides, Reg. 8, n° 1563. Berthelemy Corinsin, vénitien de nation, reçu le 15 juin 1680, « Lieutenant Refformé de la Cie Me de Camp du Régiment Commissaire General ou il a servi l'espace de 45 ans sans discontinuer, scavoir 14 années en qualité de Cavalier, 22 en celle de Maréchal des Logis, 4 comme Cornette et 5 comme Lieutenant ».

2. Le record semble appartenir à René Souchet qui se présente le 27 décembre 1691 et énumère ainsi 12 régiments. *Ibid.*, Registre 11, sans numéro.

3. Je dis apparemment car je n'ai aucune assurance que l'ordre dans lequel le soldat énumère les corps où il a servi soit le bon. En réfléchissant sur ses états de service, surtout s'il n'en a pas de preuves écrites, le vieux soldat peut se souvenir subitement qu'il a fait un bref séjour dans telle unité. Je ne peux pas insister davantage ici sur ce point.

4. Voici l'exemple de Nicolas Buffet, Sieur de Vernay, entré à l'Hôtel le 2 janvier 1677. *Ibid.*, Reg. 7, n° 825. Il dit qu'il sert depuis l'an 1635 tant cavalier, lieutenant que Capitaine dans le Régiment de Candalle. Or SUSANE, *Histoire de la cavalerie française*, indique que ce régiment de cavalerie a été levé en 1652.

Aussi dans l'appréciation des armes ai-je fait le choix de ne tenir compte que des soldats dont la situation est claire, et j'ai agi de même pour les régiments ; lorsqu'il y avait doute j'ai éliminé l'intéressé, cela diminue la quantité de mes observations, certes, mais au bénéfice de leur sûreté.

Abordons maintenant le problème, non moins épineux, des services. Ceux-ci sont, en principe, de deux sortes : les uns sont appuyés sur un certificat, les autres ne le sont pas¹. Il devrait être aisé de les distinguer. Il n'en est rien. Un homme se plaint en décembre 1671 « qu'alors (12 ans auparavant) on ne donnait pas de certificats »². L'administration ne fonctionne pas sans quelque laisser-aller. Le secrétaire omet assez souvent de mentionner un ou des certificats qui ont été présentés puisqu'il emploie la formule qui les suppose et que parfois il y est fait allusion ultérieurement³.

Et s'il y a un certificat, nous n'avons pas la garantie de sa valeur. Le capitaine sous lequel le soldat a servi quelques années accorde parfois un certificat pour 34 ans⁴. Quelle assurance a-t-il de l'honnêteté du soldat ? J'ai trouvé le cas où il est dit qu'un capitaine « n'ayant pas plus de 40 ans [d'âge] ne peut pas certifier de 35 ans de service » !⁵. Il a certainement existé des certificats de complaisance, mais inversement un seul certificat peut résumer une longue carrière⁶.

Le soldat quittait assez souvent le service muni d'un congé, surtout de 1676 à 1680, c'est en tout cas à cette époque qu'ils sont le plus fréquemment mentionnés ; il arrive que l'officier qui délivre le congé y garantisse des services, parfois considérables⁷, et j'ai alors considéré que cela avait la valeur d'un certificat.

Par contre j'ai compté comme « prétendus » tous les services qui ne sont pas expressément certifiés et qu'il est facile de repérer, s'ils sont chiffrés. Or, de 1670 à 1675 surtout, les hommes emploient des formules telles que « a d'autres services », « a beaucoup d'autres services » « a servi auparavant en d'autres troupes »⁸, ce qui élimine évidemment les intéressés dans les calculs de la durée moyenne des services.

Un dernier problème mérite d'être évoqué car il se présente à toute époque, c'est celui de l'interruption des services. Celle-ci peut être légi-

1. Dans le premier cas la formule est « il a servi X années ainsi qu'il apert par le certificat de... » ; dans le second « il dit avoir servi X années... », ou « il prétend avoir servi X années ».

2. Immatriculation des Invalides, Reg. 6, n° 725.

3. *Ibid.*, Reg. 10, n° 3454. Frederic Batche, admis le 16 déc. 1684, après 47 ans de service, renonce à l'Hôtel le 4 avril 1685 et ses certificats, non mentionnés à son arrivée, lui sont rendus.

4. *Ibid.*, Reg. 8, n° 178 ; Voir *Ibid.*, Reg. 8, n° 1530.

5. *Ibid.*, Reg. 6, n° 1397.

6. *Ibid.*, Reg. 10, n° 3323. Jean Lemetay « Sergent du Sieur de Grosrouvre Régiment de Normandie lequel a servi 45 ans portés par son Certificat » est renvoyé le 4 nov. 1684 « jusqu'à ce qu'il ayt d'autres Certificats ». Il est ajouté « depuis a apporté des certificats ».

7. Charles (de) Lavaux, reçu le 28 mai 1678, est « Cavalier dans la Me de Camp du Régiment du Roy de Cavalerie ou il a servy pendant 13 ans ainsy qu'il apert par le congé de son lieutenant ». *Ibid.*, Reg. 8, n° 276 ; Voir *Ibid.*, Reg. 8, n° 332, 442, 468, 537, 729, 880, 1130, 1244, 1261, 1291, 1485, 1545, 1571...

8. *Ibid.*, Reg. 6, n° 20, 483, 1160, 1449.

timée par une captivité, jusque chez les Turcs¹. Mais le plus souvent elle se laisse seulement deviner sans qu'il soit possible de l'apprécier².

J'ai donc distingué trois types de services, les certifiés dont j'ai une certaine assurance, les prétendus à l'inverse, et enfin, catégorie hybride mais très réelle, celle des services mixtes, certifiés et non certifiés.

Cette question des services revêt d'autant plus d'importance que c'est par l'intermédiaire desdits services que j'ai pu déduire l'âge et la date d'engagement des soldats qui se sont présentés à l'Hôtel des Invalides. Ce sont en effet des indications qui ne sont que rarement fournies par les hommes. Seuls sont dans ce cas ceux qui servent depuis une bataille ou un fait marquant, ou ceux qui attestent précisément de leurs premières armes³.

Ici aussi l'incertitude m'a contraint à laisser des soldats de côté. Cela explique que dans les tableaux que je présente plus loin le nombre d'hommes dont j'ai déterminé la date d'engagement soit inférieur au nombre total des combattants de la guerre de Trente Ans que j'ai pu détecter avec toutes les réserves ci-dessus énoncées.

En conclusion, cette documentation est riche, mais il faut l'utiliser avec précaution, nuancer ce qui peut en être tiré et ne pas en attendre de conclusions définitives. En particulier le recrutement ne peut pas être jugé selon ces seules sources ; néanmoins elles fournissent sans conteste une indication sérieuse.

II. LES FUTURS SOLDATS, LEUR VIE CIVILE

L'examen attentif des 9 200 hommes qui se sont présentés à l'Hôtel de 1670 à 1691, et que j'ai tous fichés, m'a permis de relever 1 429 soldats engagés avant 1648. J'ai retrouvé de ces gens, en petit nombre il est vrai, jusqu'à la fin de la période⁴.

A l'aide du *Nouveau dénombrement du Royaume* de Saugrain j'ai pu déterminer l'origine de 1 336 d'entre eux, étrangers compris. Ces derniers sont 278, soit 20,8 % du total, ce qui ne constitue pas une surprise. Mais celle-ci réside dans le fait que sur les 1 058 hommes originaires du royaume lui-même, si 551, soit 41,2 % de l'ensemble, sont nés dans une ville, 507, soit 38 %, sont nés dans un village ou un bourg. Donc les soldats invalides français sont, alors, citadins d'origine à 52 % et villageois à 48 %. S'ils sont le reflet fidèle de l'ensemble de l'armée, il faut admettre que l'idée est à revoir qui voulait que la lie des villes constituât l'essentiel des effectifs du

1. Jacques Boussard, reçu le 15 avril 1674, « a esté pris forçat par les Turcs ou il a demeuré 8 ans ayant esté en Candie sous le prince Almeric d'Este », *Ibid.*, Reg. 6, n° 824. Antoine Escalfe, admis le 11 avril 1687, a servi 1 an dans Picardie « en Candie ou il fut fait esclave des Turcs ou il a demeuré 14 ans ». *Ibid.*, Reg. 10, n° 4279.
2. Philippe (de) Pesseliere, agréé le 1^{er} sept. 1674, « a esté autrefois lieutenant puis capitaine au Regiment du Buisson gouverneur de Ham, sort de Cavalier au Regiment de Choisy après 3 ans de service », *Ibid.*, Reg. 6, n° 1086.
3. Simon Martin, entré le 10 mai 1671, « a commencé soldat en la Cie de Drouet Capitaine aux Gardes au siège de La Rochelle », *Ibid.*, Reg. 6, n° 397. Nicolas Crestienot, Sieur de La Tour, reçu le 12 avril 1673, « sert le Roy depuis le premier siège de Dole en 1636 ou il portoit le mousquet en la Cie d'Ornac au Regiment de Conti », *ibid.*, Reg. 6, n° 629.
4. René Souchet se présente le 27 décembre 1691 en prétendant avoir 49 ans de service, il est renvoyé, *ibid.*, Reg. 11, sans n°. Mais Jean Henry a 50 ans de service certifiés à sa réception le 11 août 1691, *ibid.*, Reg. 11, n° 5830.

xvii^e siècle. Les campagnes semblent avoir fourni leur part dans l'effort national contre l'ennemi espagnol et impérial.

Le tableau I donne l'origine régionale de ces 1 058 soldats français¹.

TABLEAU I
Origine des soldats invalides
qui ont servi durant la guerre de Trente Ans

Provinces	Citadins	%	Villageois	%	Total
Picardie	38	36,6	66	63,4	104
Champagne	44	39	69	61	113
Trois Evêchés	17	41,5	24	58,5	41
Bourgogne	38	43,2	50	56,8	88
Ile-de-France	70	69,3	31	30,7	101
Beauce, Orléanais	29	65,9	15	34,1	44
Berry	10	43,5	13	56,5	23
Normandie	49	43,4	64	56,6	113
Touraine, Maine, Anjou	24	55,9	19	44,1	43
Bretagne	24	80	6	20	30
Poitou, Bas-Poitou					
Aunis, Saintonge, Angoumois	35	60,3	23	39,7	58
Marche, Limousin					
Auvergne, Bourbonnais	18	49	19	51	37
Périgord, Quercy, Rouergue	16	41	23	59	39
Guyenne, Gascogne					
Labourd, Béarn					
Bigorre, Comminges	48	64	27	36	75
Haut-Languedoc, Comté de Foix	26	89,6	3	10,4	29
Bas-Languedoc, Gévaudan-Velay	20	58,8	14	41,2	34
Lyonnais	14	53,8	12	46,2	26
Dauphiné	15	41,7	21	58,3	36
Provence	16	66,6	8	33,4	24
Total général	551	52 %	507	48 %	1058

On constate aussitôt que le Nord, le Nord-Est, le Nord-Ouest du royaume et l'Ile-de-France sont le berceau de la moitié de nos hommes ; la Normandie et la Champagne venant en tête, distançant de peu la Picardie et l'Ile-de-France. Les régions proches de la frontière sont nettement plus pourvoyeuses que les autres. Après elles, viennent celles du Sud-Ouest où d'Artois semble avoir des émules en ce début du xvii^e siècle, Guyenne, Gascogne et bas plateaux du pourtour Sud-Ouest du Massif Central. En comparaison l'attrait des armes paraît limité dans l'Ouest, en Bretagne surtout, dans la France du Centre, en Languedoc et dans le Sud-Est. C'est ainsi que l'ensemble formé par le Lyonnais, le Dauphiné, la Provence et le Languedoc fournit à peine autant de soldats invalides que la Champagne et les Trois Evêchés réunis.

Il est remarquable que les provinces qui ont vu naître le plus de soldats, les provinces menacées d'invasion, soient aussi parmi celles où les villageois

1. Par souci de simplicité j'ai présenté les données par région ou groupe de régions, plutôt que par diocèse, base pourtant de ma classification à l'origine. Je signale à ce propos que j'ai, dans la mesure du possible, ventilé les hommes du diocèse de Langres entre la Champagne et la Bourgogne, ceux de Sens entre la Champagne, la Bourgogne, l'Orléanais et l'Ile-de-France.

d'origine sont majoritaires : 63,4 % en Picardie, 61 % en Champagne, 56,8 % en Bourgogne. Des valeurs semblables se retrouvent en Normandie et loin vers le Sud en Berry, Périgord, Quercy, Rouergue et Dauphiné, où l'appréciation, certes, ne porte que sur des chiffres assez limités.

A l'opposé, d'autres provinces voient prédominer les citadins. Cela s'explique aisément pour l'Île-de-France, étant donné que la seule ville de Paris est la patrie de 44 des 70 soldats citadins recensés pour la région, car rien ne prouve que les campagnards des environs de la capitale ont eu moins de chances d'entrer à l'Hôtel que les parisiens proprement dits. L'exemple de la Beauce et de l'Orléanais confirme d'ailleurs que les villes du cœur du Bassin Parisien sont plus généreuses d'hommes que les villages. Cette situation se retrouve, avec des nuances, dans toutes les provinces de la périphérie occidentale, sud-occidentale et méridionale du royaume, de la Bretagne à la Provence. Cette hypothèse de deux types opposés de recrutement demanderait confirmation.

J'ai pu déterminer, dans les conditions ci-dessus indiquées, la date d'engagement de 925 soldats et présenter le tableau II¹.

TABLEAU II
Années d'engagement des soldats invalides
qui ont servi durant la guerre de Trente Ans

Provinces	Avant 1635			1635-1643			1643-1648			Total général
	Cit.	Vill.	Total	Cit.	Vill.	Total	Cit.	Vill.	Total	
Picardie	10	15	25	11	19	30	12	25	37	92
Champagne	9	11	20	13	30	43	13	22	35	98
Trois Évêchés	3	3	6	9	10	19	3	8	11	36
Bourgogne	8	6	14	12	24	36	11	17	28	78
Île-de-France	22	6	28	20	13	33	20	8	28	89
Beauce, Orléanais	5	1	6	12	9	21	7	3	10	37
Berry	2	2	4	3	8	11	4	1	5	20
Normandie	11	13	24	12	23	35	18	21	39	98
Touraine, Maine, Anjou	3	4	7	7	6	13	9	6	15	35
Bretagne	6	1	7	11	3	14	5	1	6	27
Poitou, Bas-Poitou										
Aunis, Saintonge, Angoumois	6	0	6	16	12	28	9	9	18	52
Marche, Limousin										
Auvergne, Bourbonnais	1	4	5	6	6	12	9	8	17	34
Périgord, Quercy, Rouergue	0	4	4	7	9	16	5	6	11	31
Guyenne, Gascogne										
Labourd, Béarn										
Bigorre, Comminges	9	6	15	16	12	28	18	7	25	68
Haut-Languedoc										
Comté de Foix	2	1	3	11	0	11	10	2	12	26
Bas-Languedoc, Gévaudan										
Velay	4	0	4	5	4	9	8	9	17	30
Lyonnais	4	3	7	2	4	6	4	3	7	20
Dauphiné	1	5	6	7	10	17	6	3	9	32
Provence	1	1	2	7	6	13	6	1	7	22
Total général	107	86	193	187	208	395	177	160	337	925

1. J'ai choisi les dates de 1635 parce qu'elle marque l'intervention « ouverte » du royaume dans le conflit et de 1643 qui inaugure une période plus favorable pour les armées du Roi.

On sait que le recrutement était assez limité avant 1635 ; il ne fournit que 20 % de l'ensemble des soldats invalides. Il devient considérable de 1635 à 1643, ou moment où le danger est particulièrement pressant : 42,7 % de nos hommes sont enrôlés alors ; et il reste important jusqu'en 1648 puisque 36,3 % des engagés ont pris du service avant cette date. Quelques différences, difficiles à interpréter actuellement, se marquent entre les citadins et les villageois d'origine. Les premiers ont un certain avantage, 22,8 % contre 19 % de l'ensemble, dans la première période, puis les seconds les distancent plus nettement, 45,8 % contre 39,7 %, avant qu'ils ne reprennent le dessus avec 37,5 contre 35,2 %. L'évolution d'ensemble du recrutement n'est pas identique dans tout le royaume. La moitié des provinces dont la Champagne, la Bourgogne, la Guyenne se conforment au schéma général mais il faut remarquer que d'autres provinces de ce groupe connaissent des chiffres d'engagés très faibles avant 1635, le Poitou et ses environs par exemple. Ailleurs, en Picardie, Normandie, Languedoc le recrutement n'a cessé de s'amplifier jusqu'en 1648, au moins en apparence. En Ile-de-France, par contre, il semble assez constant. Il faudrait pouvoir saisir les motifs de ces contrastes. Les conjonctures économiques jouent sans doute leur rôle.

Le tableau III indique l'origine des 278 étrangers qui ont servi le Roi.

TABLEAU III
Origine des soldats invalides étrangers

	Pays	Nombre	%	Année d'engagement			Total
				Avant 1635	1635 1643	1648	
Empire	Angleterre	1		"	"	"	"
	Irlande	27		4	5	15	24
	Écosse	5		"	2	2	4
	Provinces-Unies	1		"	"	"	"
	Danemark	1		"	"	1	1
	Allemands	44		3	22	16	41
	(dont sujets des Habsbourg)	6		"	(2)	(3)	(5)
	Bohémiens, Moraves	3		"	2	1	3
	Pays-Bas espagnols	9		1	5	3	9
	Lorraine	37	109	10	9	16	35
	Alsace	9		2	5	2	9
	Comté de Montbéliard	3		"	2	1	3
	Franche-Comté	4		1	1	1	3
	Barrois	15		2	7	4	13
	Savoie-Nice	3		"	2	1	3
	Monaco	2		"	"	2	2
	Avignon	3		1	1	1	3
	Espagne	11		1	8	2	11
	(dont Roussillon)	5		(1)	(2)	(2)	(5)
	Suisse	75	26,2	21	35	16	72
Empire ottoman	Pologne	9		1	1	6	8
	Italie	13		2	6	4	12
	Croatie	1		"	"	1	1
	Grèce	1		1	"	"	1
	Rhodes	1		1	"	"	1
Total général		278		51	114	94	259
				20 %	44 %	36 %	100 %

Les plus nombreux sont les ressortissants de l'Empire, près de 40 % du total, les Allemands et les Lorrains se tenant à égalité. J'ai relevé 9 sujets du Habsbourg de Vienne. Par exemple Jacob Charré (?) natif de Prague en Bohême « cavalier en la compagnie de Calvo et par ces certificats il appert de 34 ans de services qui l'ont rendu Invalide » ; Jacob Cingler dit Carinthie « natif de Philacq ville Impériale » a un certificat pour 37 ans de service¹.

Les mercenaires suisses représentent plus de 26 % des invalides étrangers. Près de la moitié s'engagent de 1635 à 1643 et ils deviennent plus rares ensuite alors que les Impériaux continuent d'être nombreux. Les Irlandais font assez tôt leur apparition et se rencontrent surtout après 1645. Le Habsbourg de Madrid paie aussi involontairement sa contribution par l'intermédiaire du Roussillon et de la Catalogne. Les cinq invalides catalans sont entrés au service de la France en 1640 et cela est clairement indiqué pour deux d'entre eux². Les divers États italiens, États pontificaux, royaume de Naples, République de Venise fournissent aussi des hommes³. Il en vient même quelques-uns de Pologne et de l'Empire ottoman⁴. Une bonne partie de l'Europe est ainsi représentée dans les armées de Sa Majesté Très Chrétienne.

676 soldats français sur 1 058 ont fait connaître leur situation familiale, 356 citadins et 320 villageois ; 162, soit 45,5 % des premiers sont mariés ou l'ont été puisque ce chiffre comprend 32 veufs⁵. Les autres, 194, se sont dits non mariés, soit 54,5 %. Les pourcentages sont comparables pour les campagnards : 46,3 % (148 hommes dont 33 veufs) et 53,7 % (172 hommes). Donc près de la moitié de nos hommes ont fondé un foyer avant ou pendant leur service.

L'indication du lieu du mariage figure 137 fois, c'est-à-dire pour 56 % des français mariés. Les citadins d'origine sont mariés « en leur pays » dans la moitié des cas (37 sur 72) ; néanmoins les Parisiens le plus souvent prennent femme à Paris même⁶. Des 35 autres, 8 ont créé une famille dans une ville d'une province voisine de la leur, 13 ont trouvé une épouse à Paris, tandis que les 14 derniers se sont mariés dans une région éloignée

1. *Ibid.* Reg. 6, n° 728 ; Reg. 9, n° 2124.

2. Raphaël Alba « a toujours bien et fidèlement servi le Roy depuis les premiers mouvements de la Catalogne », *ibid.*, Reg. 6, n° 380. Francisco La Torre « est entré au service du Roy lors de la révolution de Catalogne », *ibid.*, Reg. 6, n° 528.

3. Jules Bonpensieri, « natif de Venise », reçu Capitaine le 17 mars 1674, « a servi l'Empereur 15 ans durant mais depuis 36 ans a toujours été dans le service du Roy, s'étant trouvé en toutes les grandes occasions qui se sont passée tant aux batailles donnée par le feu Roy de Suède Gustave Adolphe que depuis... », *ibid.*, Reg. 6, n° 814.

4. Voir *ibid.*, Reg. 6, n° 882 et Reg. 9, n° 2631.

5. Les hommes manifestent parfois une grande incertitude à ce sujet. J'ai rencontré des formules telles que : « croit que sa femme vit encore mais il y a 18 ans qu'il ne l'a veüe » ; ou bien : « ne sait si sa femme est vivante ou morte parce qu'il n'en a pas eu nouvelles depuis 14 ans », *ibid.*, Reg. 6, n° 824 et 974.

6. Voir *ibid.*, Reg. 6, n° 276 et 1415 ; Reg. 7, n° 541, 550, 845, 958 ; Reg. 8, n° 152, 611. Trois hommes natifs de Paris sont mariés hors de la capitale : l'un en Lorraine, *ibid.*, Reg. 9, n° 3140 ; l'autre à Chauny, *ibid.*, Reg. 10, n° 3469 ; quant au troisième si « sa femme est à Maestrick » cela peut s'expliquer par le fait qu'il « est originaire de Brabant », *ibid.*, Reg. 6, n° 1355.

de leur lieu de naissance, plus ou moins proche de la frontière¹. Quelle est l'attitude des 65 villageois ? 29 sont mariés en leur pays. La proportion est un peu plus faible que ci-dessus. 12 ont épousé une parisienne et comme leurs homologues citadins, ont pour la plupart servi au Régiment des Gardes françaises. Je ne peux pas exposer dans le détail le sort des 24 autres villageois : 2 seulement ont pris femme dans une ville voisine et 22 ont rencontré la leur au hasard des déplacements que leur a imposé la vie militaire, dont 4 à proximité de la frontière et 5 à l'étranger². Peut-être les villageois acceptent-ils plus volontiers que les citadins de se marier hors de leur pays et à un âge plus avancé. Les recrues campagnardes seraient-elles déjà des produits de migrations. Ce n'est qu'une hypothèse.

158 des 278 soldats étrangers peuvent être étudiés au sujet de l'état civil. 93, soit 58,8 % sont célibataires ; 52 sont mariés et 13 sont veufs (41,2 %). Donc le célibat est plus fréquent que chez les Français. Nous disposons de 34 indications du lieu du mariage et nous constatons que 3 hommes seulement sont mariés en leur pays, alors que 17 (50 %) le sont à Paris (11) ou dans des villages des alentours (6), 12 dans des provinces frontalières et 2 assez loin des champs de bataille³. C'est l'indice d'une assimilation.

La documentation est plus complète en ce qui concerne la religion professée par les soldats. 730 Français se sont dits catholiques et 12 de la Religion Prétendue Réformée : 4 sont originaires du diocèse de Nîmes, 2 de celui de Metz, dont un calviniste ; les évêchés d'Albi, Périgueux, Maillezais, Poitiers, Angers et Châlons-sur-Marne ont fourni chacun un protestant. L'armée n'était donc pas fermée aux huguenots, surtout pas aux étrangers comme les chiffres en font foi : 180 catholiques font face à 25 religionnaires. Ceux-ci sont suisses : 10 « calvinistes » et 9 « R.P.R. » pour 38 catholiques ; et allemands : 4 « R.P.R. » et 1 « luthérien » pour 26 catholiques ; le dernier vient de la « comté de Montbéliard ». L'alliance avec des princes protestants européens et le besoin d'hommes supposaient évidemment la tolérance à l'égard de l'hérésie dans l'armée. Les choses changeront plus tard⁴.

La profession des futurs soldats est indiquée pour 9 à 10 % d'entre eux (112 hommes). Il est impossible de savoir si nous nous trouvons en présence de compagnons ou de maîtres de tel ou tel métier et les métiers proprement ruraux (un laboureur et un vigneron) sont trop rares pour ne pas avoir été oubliés. J'ai rencontré une fois sur trois (36) la mention : « ne sait aucun métier » ou « ne sait pas d'autre métier »⁵, plus fréquemment d'ailleurs pour les villageois. A quoi peut correspondre cette assertion ? Le travail du textile et celui du cuir sont les plus cités, sensi-

1. Cf. à ce sujet, à titre d'exemples, *ibid.*, Reg. 7, n° 552, 712, 987.

2. Mathieu Taniere, natif de Saint-Saturnin en Champagne, reçu le 6 juin 1673, « a espousé une femme en Hollande qui y est retournée le croyant mort », *ibid.*, Reg. 6, n° 614.

3. Un Vénitien est marié à Zanvillé ? près de Montmirel (en Brie), *ibid.*, Reg. 8, n° 1563. Un Italien d'Albane proche de Rome l'est en Normandie, *ibid.*, Reg. 8, n° 3937.

4. Notamment après 1684-1685. R. CHABOCHÉ, *Les soldats d'origine languedocienne aux Invalides*, communication présentée au 96^e Congrès des Sociétés Savantes, Toulouse, 1971.

5. Il est dit d'Anthoine Bloquier, un Picard, reçu le 4 décembre 1677, « ne scait point d'autre mestier que celui de la guerre », *ibid.*, Reg. 7, n° 75.

blement à égalité (20 et 19 fois), puis suivent le secteur de l'alimentation (9 fois), du bois, des métaux (6 fois chacun) des métiers divers : maçon, géomètre, doreur, papetier, cordier, fourbisseur, cabaretier, marinier, cités chacun une fois, et enfin chirurgien 6 fois. Ces indications pourraient donner l'impression que le monde de l'artisanat est un fournisseur privilégié de recrues. Faut-il conclure aussi vite ?

III. LES HOMMES AU SERVICE

Première question : à quel âge a lieu le premier engagement du soldat. 908 des 1 058 recrues françaises permettent d'envisager une réponse ; les états de services des 150 autres n'étaient pas suffisamment explicites pour en tenir compte. J'ai distingué, d'une part citadins et villageois d'origine, d'autre part les hommes dont l'âge est relativement certain puisqu'il est tiré de la durée prétendue des services.

Or j'ai eu la surprise d'aboutir à des résultats très proches les uns des autres. L'âge moyen à l'engagement pour 466 citadins est de 23 ans 8 mois, qu'il soit déduit des services certifiés ou prétendus ; celui des 442 villageois est de 24 ans 4 mois, tous services confondus, mais là aussi l'homogénéité est remarquable : 24 ans 2 mois si l'on ne tient compte que des services certifiés, 24 ans 5 mois dans le cas contraire. Donc les ruraux s'engagent en moyenne 8 mois plus tard que les citadins... ce qui n'est pas considérable. Le soldat français de la guerre de Trente Ans prend du service à 24 ans en moyenne.

Cependant l'attitude des provinciaux présente de sensibles différences. Par exemple, les citadins de Picardie, Bourgogne, Normandie attendent 26 ans à 26 ans 3 mois pour signer un engagement, alors qu'en Champagne il y procèdent avant 24 ans, dans l'Ile-de-France avant 23, en Guyenne et dans le Massif Central avant 22 ans, alors que les Languedociens, Lyonnais, Dauphinois dépassent aussi 25 ans.

Par contre, les villageois de Champagne, d'Ile-de-France, du Massif Central et de Guyenne contractent un engagement entre 25 et 26 ans, à un âge comparable aux ruraux normands qui, comme leurs voisins citadins, attendent d'avoir près de 26 ans. Les ruraux picards et surtout bourguignons s'engagent beaucoup plus tôt que la moyenne des villageois français, entre 21 et 24 ans, comme les gens de l'Ouest et du Centre-Ouest du Royaume.

221 hommes (24,3 %) sont entrés au service avant 20 ans, 555 (61,2 %) signent leur engagement entre 20 et 30 ans ; passé cet âge 132 hommes seulement (14,5 %) se trouvent entraînés dans la vie militaire. Quelle est comparativement la situation des étrangers ? Les Suisses ont une conduite identique en moyenne à celle des Français, les Impériaux sont plus âgés, ils ont 27 ans quand ils prennent du service en France, de même que les Lorrains et les gens du Barrois (25 ans 10 mois). Les autres « nations » sont trop peu représentées pour qu'il soit fait état des âges donnés.

La durée du séjour des soldats sous les armes est variable, mais comme l'Hôtel des Invalides n'a commencé à recueillir des hommes qu'à partir de l'automne 1670 et que nous avons recensé ici seulement ceux qui ont

servi avant 1648, chacun a derrière lui une carrière d'une bonne vingtaine d'années pour le moins. Ainsi René Perroin, natif de Noisy-le-Grand, a servi 24 ans au moment où il est agrégé le 7 octobre 1670¹. Les services certifiés, prétendus ou mixtes comme nous l'avons dit, atteignent dans la plupart des cas 35 à 40 ans ; cependant près d'un soldat sur trois (289 sur 908) a plus de 40 ans de carrière, et 48 d'entre eux atteignent ou dépassent 50 ans. En voici deux exemples : Michel Barillet, natif de Paris, entré à l'Hôtel le 1^{er} octobre 1670, a servi 58 ans ; Pierre Rocquairolles, né à Béziers, reçu le 10 mai 1686, dit avoir servi le roi pendant 61 ans et son certificat en garantit 53². Les vétérans sans être légion sont une réalité incontestable au xvi^e siècle. Il est vrai que les hommes qui entrent aux Invalides sont des survivants et qu'ils se sont fixés au service. Il existe probablement une camaraderie, un esprit de solidarité qui font que le soldat vieillit volontiers sous les armes.

En effet, la durée moyenne des services en porte témoignage, qui s'élève aux environs de 37-39 ans selon les cas. Les citadins et les villageois d'origine ont une moyenne de 38 ans et demi de services certifiés, les premiers offrent 37 ans 8 mois et les seconds 37 ans 1 mois de services non certifiés ; les moyennes de services mixtes sont respectivement de 39 ans 2 mois et 39 ans. L'ordre de grandeur est donc très homogène pour l'ensemble des hommes.

Un rapprochement frappant peut être fait en ne tenant compte que des services certifiés. Les provinciaux citadins qui s'engagent le plus tardivement servent aussi relativement moins de temps, les Picards et les Bourguignons 35 ans 7 mois, les Normands 36 ans 5 mois ; tandis que les engagés plus jeunes font plus de services : les gens de Guyenne 40 ans, ceux du Massif Central 41 ans. Le record est tenu par les Trois Évêchés avec 46 ans 7 mois. La même remarque s'impose pour les villageois bourguignons : engagés peu après 21 ans, ils servent 40 ans en moyenne, suivis de près par ceux d'Ile-de-France (39 ans 7 mois), de Normandie (39 ans 1 mois), mais les Picards ne dépassent pas ici la moyenne générale de 38 ans et demi.

Les étrangers servent un peu plus longtemps, près de 40 ans en moyenne pour les plus nombreux d'entre eux, Suisses, Impériaux, Lorrains et Barrois, selon les services certifiés³. Les résultats auxquels on parvient pour les autres types de services sont plus contrastés et moins élevés.

Les services sont prolongés, c'est un fait acquis. Comment se déroulent-ils ? Il a été dit plus haut qu'il est impossible de tenir compte de tous les services de tous les hommes. J'ai limité mes investigations à 556 soldats français soit un peu plus de la moitié du nombre total. Ils ont servi dans 1 706 corps, ce qui nous donne un quotient abstrait très voisin de 3, sensiblement identique pour les citadins et les villageois. Cela ne signifie bien sûr pas que chaque homme a changé deux fois de régiment. En effet 142 soldats, soit 25,5 %, ont effectué leurs services sans changer d'unité,

1. *Ibid.*, Reg. 6, n° 371.

2. *Ibid.*, Reg. 6, n° 288 et Reg. 10, n° 3955.

3. Pour des exemples de belles carrières voir entre autres *ibid.*, Reg. 7, n° 675 et 735 ; Reg. 9, n° 2191 et 2227 ; Reg. 10, n° 4645.

autant que nous le sachions, et 108, 19,4 %, n'en ont changé qu'une fois. Les villageois d'origine sont plus stables que les citadins : 28,4 % contre 22,8 % sont restés fidèles à leurs corps, où le commandement dispose donc en permanence d'un fonds de vieux soldats rompus à la vie et aux traditions militaires, capables d'encadrer les nouvelles recrues. Jean Delpu, natif de Terrasson en Périgord, reçu le 18 avril 1676, a servi 36 ans au régiment des Gardes. Nicolas Vautier, « natif de Cheugny diocèse de Rheims », admis « le dernier may 1677 » est « cavalier au Rgt de Mgr le Dauphin ou il a servy 35 ans, sert depuis 35 ans sans aucunement discontinuer le service »¹. 128 hommes, soit 23 %, sont passés dans trois unités différentes, de sorte qu'on peut dire que plus des deux tiers des soldats ne dépassent pas la moyenne générale. L'autre tiers représente la fraction instable, selon nos sources évidemment. L'évocation de 4, 5, 6 corps n'est pas rare (26,6 %), au-delà c'est l'exception : 5,5 % des hommes².

Les étrangers sont plus fidèles à leur régiment. La moitié des Suisses et des Impériaux étudiés n'en ont pas changé et il est rarissime qu'ils passent par plus de 3 ou 4 unités. La conduite des Lorrains et des gens du Barrois est plus proche de celle des Français.

Les conclusions précédentes laissent prévoir quelle est l'attitude des soldats vis-à-vis des différentes armes dans lesquelles ils peuvent servir. J'ai étudié 686 cas à ce propos. Autant que j'en ai pu juger, 411 hommes : 208 citadins et 203 villageois, (60 %) n'ont servi que dans une seule arme dont 250 dans l'infanterie, 89 dans la cavalerie et 67 dans les Gardes. 189 soldats, 100 citadins et 89 villageois, soit 27,5 %, ont servi dans deux armes ; 85 soldats (12,5 %) plus de deux armes³. Les deux tiers des futurs invalides étrangers restent dans leur arme d'origine, l'infanterie ou la cavalerie, ou encore les Gardes de leur nation pour les Suisses.

Étudions maintenant les grades des hommes qui sortent du service. Ils sont connus pour 1 042 d'entre eux, 548 citadins et 494 villageois. Notons que 69,5 % des premiers sortent d'un régiment d'infanterie et seulement 55,2 % des seconds. Les campagnards sont donc nettement plus attirés par les troupes montées. 295 hommes se disent soldats sans grade soit 28,6 % du total. Ils viennent, en ordre décroissant, d'Ile-de-France (37), de Normandie (36), Picardie (32), Bourgogne (25), Guyenne (23), Champagne (21). J'ai relevé 57 caporaux qui comptent peu face aux 262 sergents qui représentent 25,1 % des candidats aux Invalides. Le classement nous donne ici la Normandie, la Guyenne, la Bourgogne, l'Ile-de-France, la Champagne, la Picardie. Les lieutenants sont 19 et les capitaines 5⁴. Les cavaliers, sans grade, sont 220, 21,1 % du total, et 137 sont originaires d'un village. Il faut signaler ici l'importance considérable de la province de Champagne

1. *Ibid.*, Reg 7, n° 449 et 836.

2. Trois soldats ont servi dans 10 Rgts, *ibid.*, Reg. 10, n° 4358, 4383, 4426 ; deux soldats dans 11 Rgts, *ibid.*, Reg. 10, n° 4930 et 5226 ; deux soldats dans 12 Rgts, *ibid.*, Reg. 6, n° 587 ; Reg. 11, René Souchet, déjà cité, note 5.

3. Jean Thomas, natif de Niort, entré à l'Hôtel le 24 juin 1674, a servi 35 ans en passant dans 7 régiments successifs et plusieurs armes différentes. *Ibid.*, Reg. 6, n° 705.

4. *Ibid.*, Reg. 6, n° 509, gentilhomme, 45 ans de service ; *Ibid.*, Reg. 7, n° 295, roturier, 40 ans de service ; *Ibid.*, Reg. 8, n° 1095, gentilhomme, 32 ans ? de service ; *Ibid.*, Reg. 8, n° 1505, roturier, 44 ans de service ; *Ibid.*, Reg. 9, n° 2002, gentilhomme, 45 ans de service.

qui, avec 40 cavaliers, vient loin devant la Picardie (26), la Normandie (20) et les Trois Évêchés (17). La Bourgogne (14) et l'Île-de-France (11) prennent leur revanche pour les Gardes du corps de Sa Majesté (8 et 7) qui sont au nombre total de 46. Les lieutenants sont 15 et les capitaines 4¹. Enfin la Champagne, la Picardie et l'Île-de-France fournissent 22 des 40 gendarmes, cheveu-légers, mousquetaires et dragons, confirmant une fois de plus la place privilégiée de la France septentrionale dans le domaine du recrutement.

Nous savons que les candidats à l'Hôtel des Invalides indiquent leur âge. Celui-ci nous fait rarement défaut. La moyenne pour 542 citadins s'établit à 62 ans 2 mois et à 62 ans 9 mois pour 503 villageois qui, nous l'avons vu, s'engagent un peu plus tard et servent sensiblement le même laps de temps que les citadins. La durée est comparable pour les soldats étrangers.

Nous avons affaire à une catégorie particulière de combattants. L'Hôtel recueille, certes, des gens atteints par la vieillesse et qui se résignent, septuagénaires ou plus vieux encore, à s'avouer vaincus par leur « caducité », leurs longues fatigues ou leurs inconvénients. La liste en serait longue. Voici René Berthelin, natif de Sautour diocèse de Sens, reçu le 22 août 1687 à 75 ans, après 50 de services : « son grand âge et inconvénient le mettent hors de service »². Néanmoins le vétéran est très souvent atteint de blessures, sans qu'il soit précisé lesquelles. A titre d'exemple, Lienard (De) Chau, né à Vaux près de Bourges, agréé le 10 novembre 1674, à 70 ans, « a reçu plusieurs blessures qui le mettent hors d'état de les (ses services) continuer »³.

Mais des soldats beaucoup plus jeunes sont contraints de quitter leur unité en raison d'une grave blessure ou d'une mutilation d'un membre : Guillaume Gruidet, « natif de Prez en Pas a 4 lieues d'Alençon », entré à 40 ans le 4 octobre 1671, « a eu le bras droit emporté à la déroute de Valenciennes »⁴. Les membres blessés, amputés, estropiés ne se comptent plus et s'y ajoutent des « descentes » (hernies), des pertes de la vue et de l'ouïe, qui témoignent d'un état physique généralement défectueux. Les hommes en ajoutent parfois pour avoir plus de chances d'être reçus à l'Hôtel. Mais ceci ne concerne plus notre sujet.

* * *

A travers l'image qu'en donnent les hommes ayant vécu au-delà de 1670, se dégage un type de soldat de la guerre de Trente Ans. Il s'engage vers 24 ans, âge moyen. Il est plus souvent originaire des provinces de la France du Nord que du Sud, villageois presque autant que citadin. La période essentielle d'engagement est celle de 1635-1643, suivie par celle de 1643-1648. L'Empire et les cantons suisses sont la patrie des deux tiers des mercenaires

1. *Ibid.*, Reg. 6, n° 378, 383 et Reg. 9, n° 2848, sont gentilshommes d'origine. Le 4^e, Jean (Le) Faure, natif d'Orléans, a été anobli et la « Copie de l'Extrait des services sur lesquelles les Lettres de Noblesse ont été obtenues » le 20 septembre 1660 figure dans la marge du registre d'immatriculation, *ibid.*, Reg. 6, n° 587.

2. *Ibid.*, Reg. 10, n° 4426.

3. *Ibid.*, Reg. 6, n° 1202.

4. *Ibid.*, Reg. 6, n° 176.

étrangers. Près d'un soldat sur deux est marié et dans la moitié des cas il l'est hors de son village ou de sa ville natale. Le non-catholique est rare. Les origines sociales ne sont pas faciles à aborder et il faut le regretter. Les soldats servent de 37 à 39 ans en moyenne et un tiers seulement des Français manifestent une réelle instabilité vis-à-vis des régiments et des armes qui leur sont ouverts. Leur carrière se termine le plus souvent au-delà de soixante ans, contre leur gré dans bien des cas. Souhaitons que des recherches ultérieures nous permettent de savoir si ces survivants ont été dans les premières années de leur service suffisamment représentatifs des soldats de la guerre de Trente Ans.

Robert CHABOCHE,
Lycée de Châteaudun.